

Verviers, le 13 mai 2015.

Monsieur Willy Borsus
Ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME, de l'Agriculture et
de l'Intégration sociale,
87, avenue de la Toison d'Or
1060 Bruxelles

N/ref. AF/ek/05-2015

Objet: Production de fromages de Herve

Monsieur le Ministre,

L'AFSCA bloque depuis 39 jours la production de fromages de Herve de Monsieur José Munnix.

En effet, les derniers contrôles effectués par l'AFSCA ont relevé une infime présence de listéria monocytogènes (moins de 10 unités sur 25 gr).

Je ne conteste pas la valeur de ces contrôles mais une application aussi stricte des normes à de petits exploitants risque à terme d'entraîner leur disparition. En Belgique, seuls deux producteurs persistent à produire du fromage de Herve au lait cru. Selon le producteur, le lait cru effectue sa propre défense.

Pour pouvoir répondre aux normes de l'AFSCA, il faut de lourds investissements que tous les producteurs ne peuvent assumer.

Puis-je vous demander d'analyser ce dossier avec toute votre attention et me tenir informé des suites qui lui seront réservées ?

Pouvez-vous prendre des mesures pour permettre la poursuite de cette activité dans des conditions acceptables tant pour l'AFSCA que pour les producteurs ?

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

André Frédéric
Député fédéral
1^{er} Vice-président de la

Chambre des représentants